

Nau, Maurice. Code Domanial contenant les lois et actes relatif aux droits de propriété...; 1804-1930. Port-au-Prince : Imp. N. Telhomme, 1930. pp. 12-13

Dépêche de Jacques 1er, Empereur d'Haïti, au directeur des domaines Inginac

**LIBERTÉ**

**OU LA MORT**

**Le 8 Septembre 1806.**

**JACQUES 1<sup>er</sup>**  
**Empereur d'Haïti**

*Au Directeur des Domaines INGINAC,*

« Aussitôt que vous aurez fini de compulser les comptes de l'administration de cette division, vous vous ferez fournir par l'administrateur Quenez un état général des maisons appartenant à l'État, lesquelles seront de nouveau, en votre présence, criées et affermées; vous demanderez l'exhibition de tous les titres de propriété relatifs aux maisons qui ont été déjà remises pendant mon séjour en cette ville pour confirmer leurs propriétaires en possession d'icelles et ceux qui ne l'ont pas été encore doivent être astreints à votre examen, afin de vous assurer des véritables propriétaires qui seront par vous renvoyés également en jouissance de leurs biens, et vous ordonnerez de réunir aux domaines de l'État les propriétés dont les titres des réclamants vous paraîtront illégaux, et ensuite vous m'en aviserez.

« J'ai ordonné à l'adjudant-général Papalier de vous fournir tous les moyens nécessaires dans vos opérations, tant en baïonnettes qu'en bouches à feu, si le cas le requiert.

« Je me plais à croire, Monsieur, que vous mettrez toute l'exactitude que je vous connais dans l'exécution du présent ordre.

**DESSALINES.**

---

Port-au-Prince, le 26 Septembre 1806, au 3e

**A Monsieur B. INGINAC,**

*Directeur des domaines de la 2e. division de l'Ouest  
et présent aux Cayes.*

J'ai reçu, mon cher Monsieur Inginac, la vôtre du 16 du courant par laquelle vous m'accusez réception de celle que je vous ai écrite. Je vous donnerai pour nouvelle que

nous avons tous été mis dans la 12<sup>e</sup> 1/2 brigade, au passage de Sa Majesté ici; mais nous avons jusqu'à ce jour la faculté de travailler dans nos bureaux et nous ne faisons pas encore de service. Vous saurez aussi, par la présente, que S. M. a donné l'ordre à Mr. Ogé de réunir le magasin des denrées au magasin général. Mais je pense qu'il attendra votre retour avant de rien déranger, car il n'a rien changé jusqu'à ce jour. Les flatteurs et les médisants sont, mon cher Mr. Inginae, toujours jaloux du bien des autres.

J'ai reçu l'ordre aujourd'hui, de l'administrateur Ogé, de faire apporter au bureau, par tous les propriétaires leurs titres de propriétés pour la nouvelle révision qui doit se faire par Sa Majesté l'Empereur.

Je n'ai rien de nouveau à vous apprendre pour le moment que notre cadre est vide. Je vous désire une parfaite santé. Toute votre famille jouit d'une bonne santé et vous assure de ses amitiés, ainsi que ces Messieurs.

Je vous prie de me croire votre dévoué.

G. ROUX.

---

(1) Sous Toussaint Louverture, le Général Dessalines avait pour lui seul, 32 grandes habitations sucreries affermées de l'administration des domaines.